



23 rue Daviel  
75013 Paris 13  
France

**Votre contact : Mathilde Diouris**  
Tel : 01 84 83 04 78  
Email : mathilde.diouris@catp.fr

**Engagement de commande EC-20240201-00325**

En date du : 01/02/2024  
Numero de siret : 21971127200019  
Réf. client : 411CL00372

**Collectivité de Saint Martin**

Rue DE LA MAIRIE-MARIGOT ST MARTIN  
97150 SAINT MARTIN  
France

Objet : MS2018-23-186L3\_ Saint Martin\_Assistance à l'exercice de la compétence transport\_ Hourcable Avocats

Nom / Code	Description	Qte	PU HT	TVA	Total HT
2018-23L3-01	Réunion 2H (Hors temps de déplacement)	14,00	300,00 <i>unité</i>	0,00 % <i>(0,00)</i>	4 200,00
2018-23L3-04	Journée (8h)	20,00	990,00 <i>unité</i>	0,00 % <i>(0,00)</i>	19 800,00
2018-23-REM BDC	Forfait de 500€	1,00	500,00 <i>unité</i>	0,00 % <i>(0,00)</i>	500,00
2018-23-REM COMPLE1	Montant total du bon de commande inférieur ou égal à 25.000 € HT	1,00	1 087,50 <i>unité</i>	0,00 % <i>(0,00)</i>	1 087,50

**Total net HT 25 587,50 €**

**Montant total TTC 25 587,50 €**



**Signature du client précédée de la mention 'Lu et approuvé, bon pour accord' :**

Date de validité : 30/07/2024

Escompte pour règlement anticipé : 0% En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux d'intérêt légal sera exigible (Article L.441-10 II du code de commerce)

Pour les professionnels, une indemnité minimum forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement sera exigible (Décret 2012-1115 du 2 octobre 2012).

## Informations complémentaires du document

---

Modalités de facturation et de paiement : Le paiement des prestations, dont le montant est indiqué sur l'engagement de commande, est à effectuer par le Bénéficiaire auprès de la CATP, par virement dans un délai de 20 jours calendaires à compter de la réception de la facture.

**Coordonnées bancaires :**

Banque : Le Crédit Lyonnais  
RIB: 30002004950000006537P85  
IBAN: FR2930002

BDC - Généralité :

**MERCI DE NOUS COMMUNIQUER VOTRE BON DE COMMANDE INTERNE ET / OU REFERENCE CHORUS** (Document indispensable à la notification de votre commande)

Périmètre des prestations :

- les prestations sont décrites dans le CCPC du marché subséquent.,  
- le coût des prestations est calculé sur la base des prix unitaires figurant au BPU.

Titulaire :

Le groupement représenté par le mandataire: Monsieur Aymeric HOURCABIE, avocat gérant de la Selarl Hourcable, mandataire du groupement  
Avocats à la Cour  
323 Rue Saint Martin – 75003 Paris  
Tél : 01 43 45 00 86 – Fax : 01 43 45 00 26  
contact@ahavocats.fr  
SIRET 529 541 328 00025

EC Bénéficiaire :

Le bénéficiaire s'engage à commander les prestations désignées ci dessous, conformément aux dispositions des conditions générales de ventes (CGV)

Le Bénéficiaire reconnaît avoir pris connaissance desdites conditions générales de vente prévues par l'ensemble des documents contractuels et les accepte sans réserve ainsi que les effets juridiques du présent Engagement de commande.